

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation

23 septembre 2023

Objet de la délibération

**2^{ème} édition du Grand
Chantier : approbation du
projet, de son plan de
financement et demande de
subvention auprès du conseil
régional**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme SIMON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. THOMAS (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZWYK.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dans la continuité du premier « Grand Chantier » initié en 2022 et fort de son succès, la ville de Villeneuve-sur-Yonne souhaite pérenniser le travail mis en place autour de créations artistiques collectives et de découvertes culturelles sur un temps long.

Prolongement de l'édition 2022, la 2^{ème} édition du Grand Chantier consiste à faire coopérer dans une aventure artistique commune, pluridisciplinaire et intergénérationnelle les professionnels locaux et les habitants de tous les quartiers de la ville.

La commune se donne également pour objectif d'initier une dynamique pérenne autour des acteurs de la culture.

« Par Ici la Compagnie » restera le maître d'œuvre du Grand Chantier et s'appuiera sur les services municipaux, dont le service jeunesse, le musée, la bibliothèque et le service communication.

Ce projet peut être financé dans le cadre du dispositif Idylle porté par le conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

La mise en œuvre du projet et la quasi-totalité des dépenses y afférentes étant engagées par « Par Ici la Compagnie », la subvention obtenue leur sera reversée dans son intégralité. Ce reversement nécessite la signature d'une convention qui en fixe les règles.

Précision : le démarrage 2023 du Grand Chantier 2^{ème} Edition se fera sur des fonds propres de Par Ici la Compagnie. Les financements régionaux et municipaux du projet interviendront sur l'exercice 2024.

CONSIDERANT

- l'avis favorable de la commission des affaires culturelles réunie le 14 septembre 2023
- l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2023

Le conseil municipal par 20 voix pour, 1 contre (M. ANDRÉ) et 1 abstention (M. THOMAS par procuration)

- **APPROUVE** le projet de 2^{ème} édition du Grand Chantier et son plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération
 - **DEMANDE** au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à bénéficier d'une subvention d'un montant de 16 000 € représentant 80% du coût total du projet
 - **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour le financement du projet avec « Par Ici la Compagnie » et tous les documents se rapportant au projet et à son financement
-
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en priorité au budget de l'exercice 2024.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

